



Capitainerie Rouen

34 Bld de Boisguilbert - BP 4075  
76022 Rouen Cedex 3

e-mail administratif : [cpr@haropaport.com](mailto:cpr@haropaport.com)

e-mail exploitation : [harbourmaster.rouen@haropaport.com](mailto:harbourmaster.rouen@haropaport.com)

site web : [www.haropaports.com](http://www.haropaports.com)

**Accès des navires amarrés à quai**

Mise à disposition de  
Passerelles non hydrauliques  
(de 8 à 15 m)

**BON DE COMMANDE** \*

Tarif au 01.07.2023

**Document recto/verso**

\* à compléter et à retourner par fax au 02.35.52.54.02 ou mail «[harbourmaster.rouen@haropaport.com](mailto:harbourmaster.rouen@haropaport.com)»

(1) -----  
-----  
-----

.....  
.....

Date et heure de dépôt de la commande :

Le ..... à ..... h .....

Nom du navire et lieu d'utilisation : .....

Date et heure du début de la mise à disposition : .....

Durée probable de la mise à disposition : .....

Pose et dépose à l'aide du camion-grue :  OUI .....  NON ... (cochez la case)

*Voir au verso*

Nom et prénom de la personne chargée, par la Société qui passe la commande, de diriger les opérations :

.....

A ..... (2)

Signature (3)

(1) Raison sociale et siège social de la Société qui passe la commande.

(2) Lieu de signature.

(3) Signature de la personne chargée, par la Société qui passe la commande, de diriger les opérations.

Elle prendra également connaissance des conditions précisées au verso

**Conditions particulières de commande** (Cf barème annuel prestations au 1<sup>er</sup> juillet 2023)

La signature du présent bon de commande vaut engagement de régler au Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine, Direction Territoriale de Rouen, le prix de location suivant correspondant à la mise à disposition d'une passerelle, avec/ou sans l'aide d'engins.

**Mise à disposition de passerelle non hydraulique**

Longueur 8 m, 15 m ou 16 m

**302,80 € H.T.**

Supplément : Forfait transport, pose et dépose (zone AMONT)

**1 654,70 € H.T.**

« La signature du présent bon de commande vaut acceptation des conditions ci-après :

- *le transfert de la garde juridique de la coupée ou passerelle d'embarquement au profit du cocontractant s'effectue à compter de la mise à disposition de la passerelle sur le quai au droit du navire.*
- *Le cocontractant est seul responsable de tous les dommages qui pourraient résulter de son installation et de son utilisation.*
- *Il est notamment responsable de la fixation et du bon positionnement des coupées d'accès au navire ;*
- ***Il a pris connaissance des charges admissibles que peut supporter la passerelle et s'engage à l'utiliser dans ces limites ;***
- *En outre, le cocontractant s'engage à garantir le Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine, Direction Territoriale de Rouen, propriétaire des passerelles d'embarquement, de tous les recours éventuels qui pourraient être intentés par des tiers à l'occasion de l'utilisation qu'il fait de la passerelle, et ce, dès sa mise à disposition.*
- *Toute dégradation constatée sur les passerelles fera l'objet d'une demande de remboursement au cocontractant.*

**Visa de l'Officier de Port :**

Bon de commande disponible sur le site <https://www.haropaport.com/fr/rouen/formulaires>

**Destinataires du bon de commande :**

- 1 ex. pour la personne chargée par la Société qui passe la commande, de diriger les opérations.
- 3 ex. pour HAROPAPORT/Direction Territoriale Rouen : (1 ex. CPR, 2 ex. ADR (facturation et garage))

---

**HAROPA PORT**  
**GRAND PORT FLUVIO-MARITIME DE L'AXE SEINE – Direction Territoriale de Rouen – CAPITAINERIE**  
34 Bld de Boisguilbert – BP 4075 – 76022 ROUEN CEDEX 3

Identifiant SIRET 899 614 804 00032